

Centre gabonais des élections Le bureau désormais en fonction

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

«JE jure d'accomplir les devoirs de ma charge avec probité et impartialité, de respecter et faire respecter la loi électorale, le suffrage universel, la démocratie pluraliste et de m'astreindre au secret des délibérations auxquelles j'aurai pris part dans l'exercice de mes fonctions. Je le jure !».

C'est par cette formule consacrée que les sept membres du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) ont présenté leur serment au neuf membres de la Cour Constitutionnelle, hier, en fin de matinée.

Cette cérémonie de prestation de serment, présidée par la présidente de l'institution, Marie-Madeleine Mborantsouo, s'est déroulée en présence des responsables politiques des partis de la majorité présidentielle pour l'émergence et de ceux de l'opposition. Le président du CGE, Moïse Bibalou Koumba a ouvert le bal en jurant devant la Cour et devant la Nation de servir avec probité et impartialité, raisons pour les-



Photo : F. M. Mombo

Le président du CGE, Moïse Bibalou Koumba, prêtant serment.



Photo : F. M. Mombo

Une vue de l'assistance, hier à la Cour constitutionnelle.

quelles il a été élu par un collège électoral spécial composé à parité de cinq représentants des deux bords politiques. Son serment a été suivi par celui des deux vices-présidents, des deux rapporteurs, puis des deux questeurs.

Au terme de ce serment, le président de la Cour constitutionnelle a, avant tout, posé la question de savoir si les sept membres du bureau du CGE mesurent la portée du geste qu'ils viennent de poser aussi bien devant la Cour que devant le peuple gabonais ?

Prodiguant des conseils au président du CGE, Mme Mborantsouo a rappelé : «Certes le temps presse, mais ne confondez pas vi-



Photo : F. M. Mombo

Les membres du bureau du CGE posant autour du ministre de l'Intérieur sortant, Lambert-Noël Matha.

tesse et précipitation, car je ne veux pas vous voir chez moi si vous n'avez pas la date des élections. Seulement, ne nous faites pas traîner comme ceux qui l'on

fait deux ans durant. Soyez en contact avec le ministre du Budget pour s'assurer qu'il y a les moyens pour l'organisation des élections, et avec le ministre de l'Intérieur pour les questions de la liste électorale et de la date exacte des élections».

Interrogé par la presse, Moïse Bibalou Koumba a indiqué : «Si pour certains, le serment peut ressembler à une sonorité, pour moi, il a un sens et en tant que magistrat, je pèse tous les mots qui sont à l'intérieur de ce serment. Il faut que le bureau soit complet pour que la tenue de la plénière nous fixe sur notre chronogramme. Mais, nous allons d'abord faire l'analyse de l'existant pour voir si tout ce qui concourt au scrutin est fin prêt».

Soulignons par ailleurs que dans l'après-midi, le tour est revenu au ministre de l'Intérieur, assumant l'expédition des affaires courantes, Lambert-Noël Matha, de présider la séance de passation des charges avec le président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), René Aboghe Ella, et de l'installation des membres du bureau à leur siège, à la Cité de la Démocratie.

Au lendemain de la décision de la Cour constitutionnelle

Le Sénat se réjouit du système bicaméral

SM
Libreville/Gabon

VINGT-QUATRE heures (24h) après la décision de la Haute juridiction de mettre fin aux pouvoirs des députés de la 12e législature, la présidente du Sénat, Lucie Milebou Mbooussou, a réagi, en saluant ladite décision. Estimant que la transmission de presque la plénitude des pouvoirs du Parlement au Sénat traduit toute l'importance du bica-

méralisme.

Ainsi, dans son discours à l'endroit du personnel de la Chambre haute du Parlement, à l'occasion de la célébration de la fête du Travail, la sénatrice de Fougamou n'a pas manqué de saluer également la vision du président de la République, Ali Bongo Ondimba qui, dit-elle, a souvent reconnu l'importance de ce système et le rôle primordial que joue une seconde Chambre du Parlement pour la vivacité de la démocratie et la paix dans un Etat.

«Le Sénat a été souvent difamé, vilipendé par rapport à l'opportunité de son existence, mais nous n'avons pas baissé les bras. Nous avons inlassablement poursuivi le plaidoyer du maintien du bicamérisme dans une démocratie apaisée», a déclaré celle que nombreux ont surnommée depuis lundi soir, "la présidente du Parlement". Et de poursuivre : «Aujourd'hui, l'histoire a donné raison au président de la République, Ali Bongo Ondimba et au président de la Cour Constitutionnelle,

Mme Marie-Madeleine Mborantsouo, garants de nos institutions et des pouvoirs publics, lesquels ont maintenu et défendu ce système parlementaire».

Cette occasion aura donc permis à l'oratrice d'exhorter l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi que ses collègues sénateurs, à faire encore plus à l'heure où tous les regards sont braqués vers le palais Omar Bongo. Sur ce point, le secrétaire général du Sénat a déjà assuré la présidente de l'institution de ce que le personnel saura positive-



Photo : D.R.

La présidente du Sénat, Lucie Milebou Mbooussou s'adressant aux personnels du Sénat..

ment faire face aux nouveaux défis auxquels fait désormais face la Chambre haute, à la suite de la confi-

guration transitoire du paysage institutionnel, décidée par la Cour constitutionnelle.

Le PDG applaudit "l'État de droit"

E L
Libreville/Gabon

QUELQUES jours après la dissolution de l'Assemblée nationale, qui a occasionné la démission du Premier ministre, le Parti démocratique gabonais (PDG) a donné un point de presse, hier à son siège, pour se féliciter de ces deux décisions qui, pour le parti au pouvoir, relèvent des normes constitutionnelles en la matière.

Le PDG, par la voix de son porte-parole, Estelle Flore Angangou, dit prendre acte

de ce que, en application des résolutions juridiques découlant de l'interprétation faite des articles 4, 34 et 36 de la Constitution, les fonctions des membres de la douzième Législature, cessent immédiatement. De même que pour assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, et partant, de garantir la continuité de l'Etat, le pouvoir législatif sera exclusivement incarné par le Sénat. Et ce, jusqu'à la proclamation par la Cour constitutionnelle, des résultats des prochaines législatives. Entendu que l'organisation dudit scru-

tin, est la mission qui échoit au futur gouvernement. Pour le parti au pouvoir, cette stricte application des normes juridiques découlant de la loi fondamentale, est bien la preuve que notre pays dispose des institutions fortes. Cela prouve également, a dit la porte-parole du PDG, que "les lois constitutionnelles s'appliquent avec rigueur et sans distinctions de camp politique". Non sans préciser que «le PDG encourage toutes les options allant dans le sens de la consolidation de notre jeune démocratie».

Par ailleurs, tout en appelant ses militants à la mobilisation, les responsables de cette formation politique n'ont pas manqué de fustiger le comportement de certains compatriotes qu'ils soupçonnent de vouloir instaurer une démocratie malléable, selon leurs intérêts particuliers. Notons, à toutes fins utiles, que ce point de presse a précédé l'ouverture de la plate-forme destinée à la formation et à la sensibilisation des membres du Conseil national (MCN) du PDG, résidant ou de passage dans la capitale gabonaise.



Photo : ERIC LAPETHA

Le porte-parole du PDG, Estelle Flore Angangou.